



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2019-2020

Article 1 – Les cours

Calendrier des cours : Reprise des cours le 09/09/2019, fin des cours le 26/06/2020.

Des cours d'essai pourront se dérouler gratuitement durant la semaine découverte du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2019.

Fermeture de l'école : Jours fériés ; Ecole fermée les 2èmes semaines des vacances scolaires soit du 28/10 au 01/11/2019 inclus ; du 17/02 au 21/02/2020 inclus ; du 13/04 au 17/04/2020 inclus. Et fermée pendant les vacances de Noël soit du 21/12/2019 au 05/01/2020 inclus.

L'accès aux salles de cours ne pourra se faire qu'à la fin du cours précédent, afin de ne pas perturber le bon déroulement.

Les personnes extérieures à l'École Belle Fée Danse, ne sont admises dans les salles de cours que sur accord du professeur.

Il est possible de photographier et de filmer pendant les cours uniquement après accord des professeurs. Aucune diffusion sur les réseaux sociaux (Facebook, Youtube ou autre(s)) n'est acceptée sans accord express de la direction de l'école.

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux durant les cours.

Niveaux :

Les professeurs vous aideront dans le choix de votre niveau. Ils se réservent le droit de vous réorienter, même en cours d'année, dans le niveau qui vous sera le plus approprié afin d'obtenir des groupes les plus homogènes possibles.

Maintien, Modification, Annulation des cours, Absence et Remboursement :

L'école Belle Fée Danse se réserve le droit de modifier le planning des cours si nécessaire.

Les activités se dérouleront qu'avec un nombre minimum de personnes inscrites, défini par le professeur.

Les inscriptions annuelles sont forfaitaires. En cas d'absence, les cours ne seront ni reportables, ni remboursables à l'exception de motifs jugés graves par la Direction de l'École Belle Fée Danse et sur présentation d'un justificatif.

Frais d'inscription :

Les frais d'inscription annuels de 15,00 € sont à acquitter par toute personne pratiquant une ou plusieurs disciplines au sein de l'École Belle Fée Danse.

Article 2 – Règles Générales

Assurance et Certificat Médical : Chaque élève devra avoir une assurance personnelle de responsabilité civile qui prendra en charge les frais en cas d'accident ou d'incident, et devra fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse.

Si un élève ne possède pas d'assurance ou en cas de non présentation d'un certificat médical, la responsabilité de l'École Belle Fée Danse ne pourra pas être engagée.

Ponctualité et Assiduité : Une fréquentation assidue à vos cours, vous permettra de progresser dans la pratique de votre danse et assurera le maintien et le bon déroulement des cours.

Tenue adaptée et Hygiène : Un vestiaire est à votre disposition pour vous permettre de vous changer. La pratique de la danse nécessite des chaussures propres et adaptées.

Il est demandé aux élèves de respecter les autres en gardant une hygiène corporelle saine (vêtements de rechange, du déodorant, parfum...).

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'École Belle Fée Danse.

Perte ou vol : L'École Belle Fée Danse décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de vos effets personnels.

Dégradation de matériel ou des locaux : Les élèves sont tenus de respecter les locaux mis à leur disposition. En cas de dégradations volontaires, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

Parking : Les propriétaires de véhicules doivent respecter les règles de stationnement aux alentours de l'École Belle Fée Danse.

Droit à l'image : Des images ou vidéos sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion de l'école Belle Fée Danse. Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser une simple demande par écrit à la direction de l'école Belle Fée Danse.

Loi Informatique et Liberté : Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité de l'école Belle Fée Danse. Pour exercer ce droit, il suffit d'adresser une simple demande par écrit à la direction de l'école Belle Fée Danse. Belle Fée Danse s'engage à respecter le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Non-respect du règlement intérieur : Toute personne inscrite à l'École Belle Fée Danse, s'engage à respecter l'ensemble de ce règlement intérieur.